



CCI Formation 49
vous accompagne
dans vos démarches

Vous recrutez un apprenti pour la rentrée 2025 ou vous envisagez de le faire ?

Webinaire entreprises



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

01.
L'AIDE UNIQUE ET L'AIDE
EXCEPTIONNELLE



02.
LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES



03.
L'INTÉGRATION DE L'APPRENTI(E)



04.
APPRENTISSAGE ET HANDICAP



05.
COORDONNEES



01.

L'AIDE UNIQUE ET L'AIDE EXCEPTIONNELLE



Décret du 23 février 2025

Distinction entre :

- ★ Aide unique et Aide exceptionnelle
- ★ Effectifs de l'entreprise
- ★ Niveaux du diplôme



Type d'aide	Montant	Bénéficiaires	Conditions principales
Aide unique	5 000 €	Entreprises de <250 salariés	Apprenti préparant un diplôme ou titre ≤ BAC (niveau 4 RNCP)
Aide exceptionnelle	5 000 (<250 salariés) ou 2 000 € (≥250 salariés)	Toutes entreprises	Apprenti préparant un diplôme ou titre ≤ niveau 7 (master). Conditions spécifiques pour entreprises ≥ 250 salariés
Aide majorée – Situation de handicap	6 000 €	Toutes entreprises	Apprenti reconnu travailleur handicapé (RQTH) ou équivalences

Aide pour toute la durée du cycle de formation versée la première année*

*versée automatiquement par l'Agence de services et de paiement (ASP) chaque mois durant la première année du contrat



1

Conditions pour aides

- › Transmission du contrat par l'employeur à son OPCO et dépôt par l'OPCO auprès du ministre chargé de la formation professionnelle au plus tard 6 mois après sa conclusion
- › Aide non versée si une aide a déjà été reçue pour le même apprenti chez le même employeur pour la même certification



En attente de la publication du décret...



Recrutez avant le 1^{er} juillet

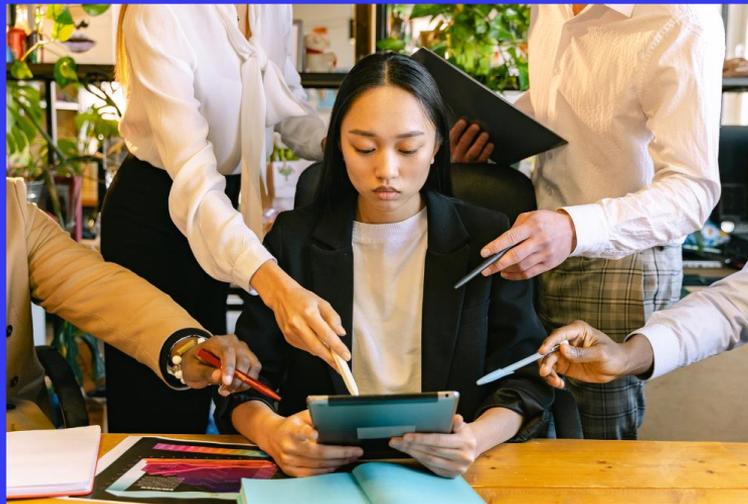
2

Contribution obligatoire des employeurs

- Montant : 750 € par contrat
- Pour les formations de niveau 6 et 7 (Bac+3 à Bac +5)
- Entrée en vigueur prévue au 1er juillet 2025

02.

LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES





1

Fiche de renseignements préremplie

Fiche à vérifier et/ou modifier
si nécessaire avec champs préremplis

2

Cerfa en ligne : formulaire prérempli

Lien envoyé après retour du mandat
et de la fiche de renseignements

3

Signatures numériques du contrat et de la convention

Envoi pour signatures numériques
des documents contractuelles



1

Fiche de renseignements préremplie

Fiche à vérifier et/ou modifier
si nécessaire avec champs préremplis

«NOM_APPRENANT» «PRENOM_APPRENANT»

 CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

Fiche de renseignements entreprise

Vous avez pour projet le recrutement d'un(e) apprenti(e) pour la rentrée prochaine, et nous vous en remercions!

Merci SVP de compléter et vérifier les éléments sur cette fiche ou modifier si besoin.

L'employeur :

	<u>Etablissement d'exécution du contrat (lieu d'alternance)</u>	<u>Modifications à apporter (si besoin)</u>
Nom/prénom ou dénomination	«NOM_ENTREPRISE» / «ENSEIGNE_ENTREPRISE»	
Nom/prénom du dirigeant		
Adresse	«ADR1_ENTREPRISE»	
	«ADR2_ENTREPRISE»	
	«ADR3_ENTREPRISE»	
	«ADR4_ENTREPRISE»	
Code postal	«CP_ENTREPRISE»	
Commune/Ville	«VILLE_ENTREPRISE»	



2

Cerfa en ligne : formulaire prérempli

Lien envoyé après retour du mandat et de la fiche de renseignements

The screenshot shows the 'CCI Maine et Loire' portal for a 'Contrat d'apprentissage'. At the top, there is a navigation bar with a user profile icon and a progress indicator with five steps: 'Accueil', 'Employeur', 'Apprenti(e)', 'M. A.', and 'Le contrat'. The 'Employeur' step is currently active. Below the navigation bar, the page title is 'Informations'. A welcome message states: 'Bienvenue dans votre espace CERFA Online. Cet espace est mis à votre disposition pour vous permettre de contrôler et corriger les informations du contrat d'apprentissage avant son édition et vous offrir la possibilité de télécharger le contrat une fois celui-ci édité.' Under the heading 'Saisie du contrat', a yellow warning box indicates: 'Contrat CERFA incomplet. Toutes les données requises pour valider votre contrat CERFA n'ont pas été renseignées et cela pourrait ralentir, voire bloquer le dépôt du contrat. En cas de besoin, n'hésitez pas à contacter le centre de formation de votre apprentissage.' Below this, a note says: 'À savoir : vous pouvez fermer cette page dans votre navigateur et y revenir ultérieurement pour continuer votre saisie.' At the bottom, there is a section for 'L'employeur' with a 'Mode contractuel' option and a note: 'Le mode contractuel est nécessaire pour l'édition du contrat CERFA.' A green button labeled 'Continuer la saisie' is located in the bottom right corner.



3

Signatures numériques du contrat et de la convention

Envoi pour signatures numériques
des documents contractuelles

De : ORGANISME DE FORMATION CCI DE MAINE ET LOIRE <noreply@oodrive-sign.com>
Date: ven. 22 nov. 2024 à 09:54
Subject: ORGANISME DE FORMATION CCI DE MAINE ET LOIRE : 22/11/2024 contrat
Cerfa : demande de signature

To: <>



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

Bonjour PRENOMNOM,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir votre contrat [Cerfa](#) pour signature.

Ce message vous est envoyé de la part de ORGANISME DE FORMATION CCI DE MAINE ET LOIRE. Pour signer électroniquement votre document, merci de cliquer sur le lien ci-dessous «[Lire et signer le document](#)».

[Lire et signer le document](#)

Cordialement,

Les équipes Oodrive [Sign](#) vous remercient de votre confiance.

[Le service Oodrive Sign](#)

Vérifier dans vos courriers indésirables





Aides à la rédaction du contrat d'apprentissage



Webinaires / Ateliers



Notices



[Foire aux questions](#)



Tutos vidéo

Webinaires 1h

Jeudi 17 juillet

13h30-14h30

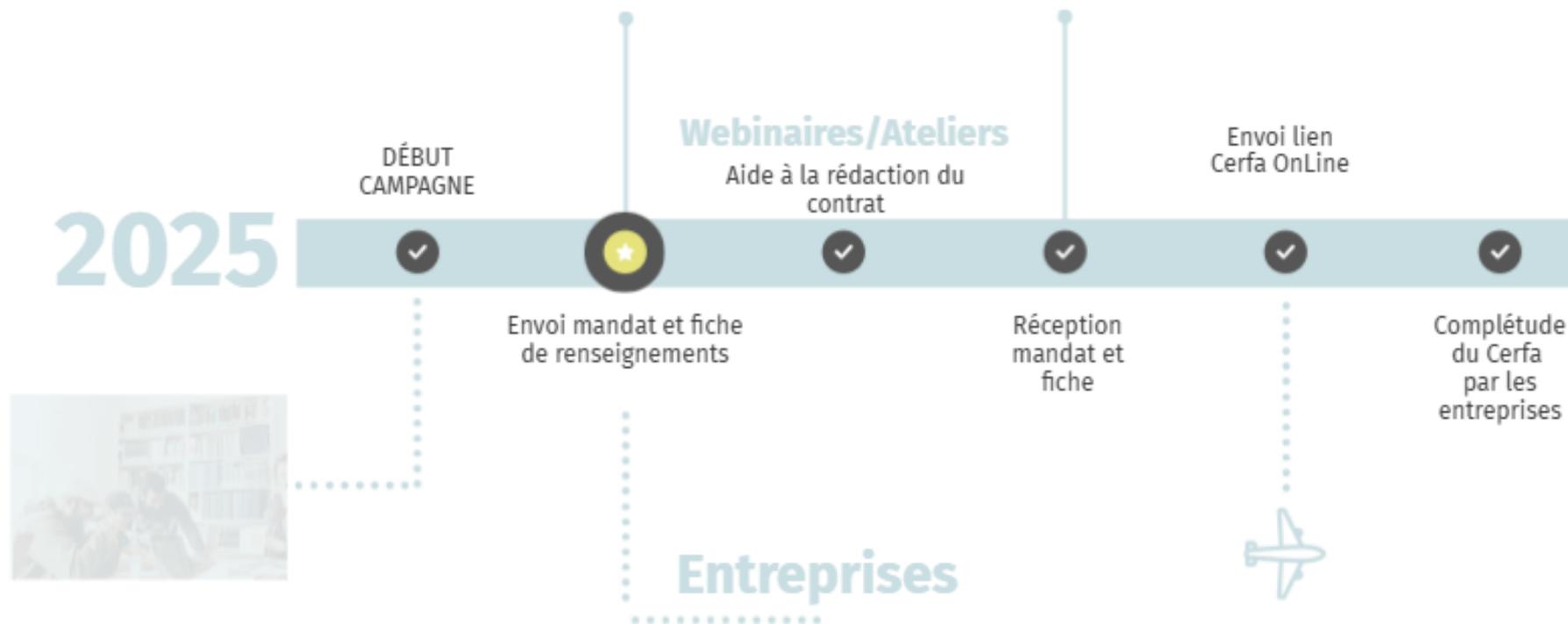
(Sur inscription à

sonia.dixneuf@maineetloire.cci.fr)



02

Accompagnement : pas à pas





Accompagnement : Pas à pas

02

Vérification
des
informations
saisies



Envoi pour signatures
numériques du contrat



Signature du
contrat entre
l'entreprise et
l'apprenti(e)



Signature
numérique de la
convention de
formation



Dépôt OPCO



Versement
prime
employeur



Des questions ?

Pour participer aux ateliers d'aide à la rédaction, envoyez votre demande à :

sonia.dixneuf@maineetloire.cci.fr



**CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE**

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

03.

L'INTÉGRATION DE L'APPRENTI(E)





Les éléments clés en amont de l'arrivée de l'apprenant



Choisir et nommer un maître d'apprentissage

- ★ Disposant des compétences en relation avec le diplôme préparé par l'apprenant.
- ★ Identifié et reconnu pour ses qualités humaines : bon communicant, à l'écoute, patient, tolérant, bienveillant...
- ★ Aptitude à transmettre les bonnes pratiques et la passion du métier.
- ★ Disponibilité, capacité d'organisation
- ★ Motivé pour cette mission



- ☑ Accompagner et former le maître d'apprentissage
- ☑ Lui accorder le temps nécessaire :
 - Un maître d'apprentissage peut encadrer 2 apprentis maximum.
 - 3 dans le cas d'un prolongement de contrat.

Possibilité de mettre en place une équipe « tutorale » pour accompagner en collectif le nouvel apprenti



Les éléments clés en amont de l'arrivée de l'apprenant

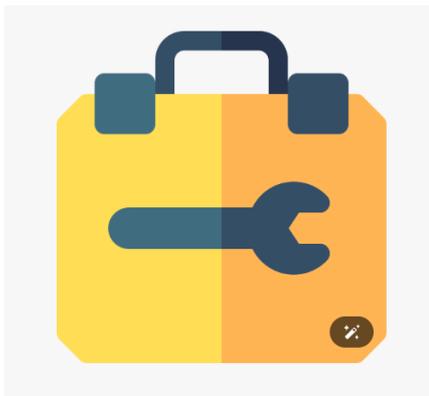


Prévoir le suivi médical au travail :

- ✦ Programmer la visite médicale de l'apprenti auprès de votre service de santé au travail
 - *Avant l'embauche*
 - *Au plus tard à la date de l'embauche pour les mineurs*



Les éléments clés en amont de l'arrivée de l'apprenant



Préparer les outils indispensables

- ✦ Livret d'accueil et planning d'intégration
- ✦ Les EPI nécessaires
- ✦ Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- ✦ Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans en formation professionnelle

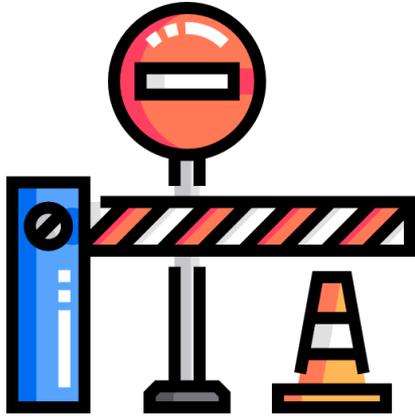


L'accueil d'un apprenti mineur fait l'objet d'une réglementation spécifique :

- Temps de travail
- Travaux dangereux



Règlementation Apprentis de – de 18 ans



Le code du travail interdit certains travaux aux jeunes de moins de 18 ans, en raison de leur dangerosité



Des dérogations sont toutefois prévues

Il faut suivre la procédure d'autorisation de déroger aux travaux réglementés, en renseignant le [formulaire](#) dédié



Dérogation valable 3 ans.



Les travaux réglementés ne peuvent être confiés à l'apprenti que s'ils sont en lien direct avec les objectifs du diplômé préparé.



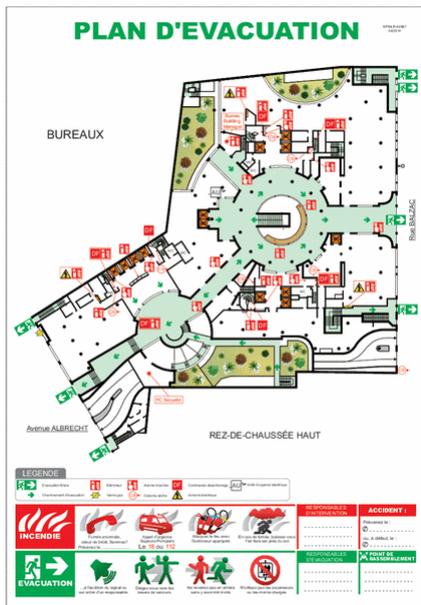
Les 1^{ers} jours

- ★ Présentation de l'organisation, de fonctionnement RH, vie en entreprise,
- ★ Découverte des collègues et des métiers de l'entreprise
- ★ Explication du planning de travail, outils de travail, bureau, poste de travail / mission
- ★ Transmission des consignes à l'aide d'un livret d'accueil et s'assurer de leur bonne compréhension
- ★ Remise des EPI adaptés (prise de mesure si besoin)



Certains jeunes apprentis passent du monde du Collège au monde de l'Entreprise : tout sera une découverte pour eux, vigilance particulière dans l'accompagnement de leurs 1ers pas au travail !





Zoom sur Les Consignes de sécurité générales

- ★ Règles de circulation des personnes, des véhicules et du matériel de manutention dans l'entreprise
- ★ Chemin d'accès au poste de travail et aux locaux
- ★ Issues et dégagements des secours
- ★ Instruction d'évacuation

Ne pas oublier d'informer ensuite à chaque modification



Ne pas oublier d'expliquer la conduite à tenir en cas d'accident ou sinistre : SST, Extincteurs, numéro d'urgence, consigne à suivre en d'accident, sinistre...

En cas d'accident

Appelez le sauveteur secouriste du travail qui, après avoir examiné la victime, vous demandera d'appeler les secours.

Téléphonez au :

18 Pompiers	112 Centre d'appels secours	15 Santé
-----------------------	---------------------------------------	--------------------

et dites...

- 1 Ici chantier**
Le nom du chantier
Le nom de l'entreprise ou établissement
Le nom de la commune
Le numéro de la commune
Le numéro de la commune
Le numéro de la commune
- 2 Précisez la nature de l'accident**
Un exemple : éboulement, chute, etc.
Précisez la nature de l'accident et le nombre de blessés.
Un exemple : la victime est sur le toit, il est en attente d'une échelle.
- 3 Signalez le nombre de blessés et leur état**
Un exemple : deux victimes blessées, un blessé en attente de soins.
- 4 Décrivez l'intervention du secouriste**
Un exemple : premiers soins, bandage à la main.
- 5 Fixez un point de rendez-vous**
Un exemple : devant le bâtiment principal.
- 6 Faites répéter le message**
Ne raccrochez jamais le téléphone.



Le contrat d'apprentissage : le temps de travail



Apprenti mineur

- 2 jours de repos consécutifs par semaine
- Ne travaille pas le dimanche (sauf exception cf notamment R 3164-1) *Art. 3 132-3*
- Travail de nuit interdit
- 35h/semaine
- 8h par jour

Apprenti majeur

- Temps de travail identique à celui des autres salariés de l'entreprise



- L'apprenti a droit aux congés payés légaux, c'est-à-dire 5 semaines de congés payés par an

Autre point de Vigilance :

- Visite médicale d'aptitude auprès de la médecine du travail à réaliser



- Prévoir un temps d'échanges pour aborder 2 points importants

Qu'attendez-vous de lui ?

Comment y arriver ?



Pour une intégration réussie

Faire un suivi régulier :

- Ritualiser
- Début / Fin de période en entreprise
- Préparation de l'alternant

1ers jours importants

Alerte = période d'essai de 45 jours

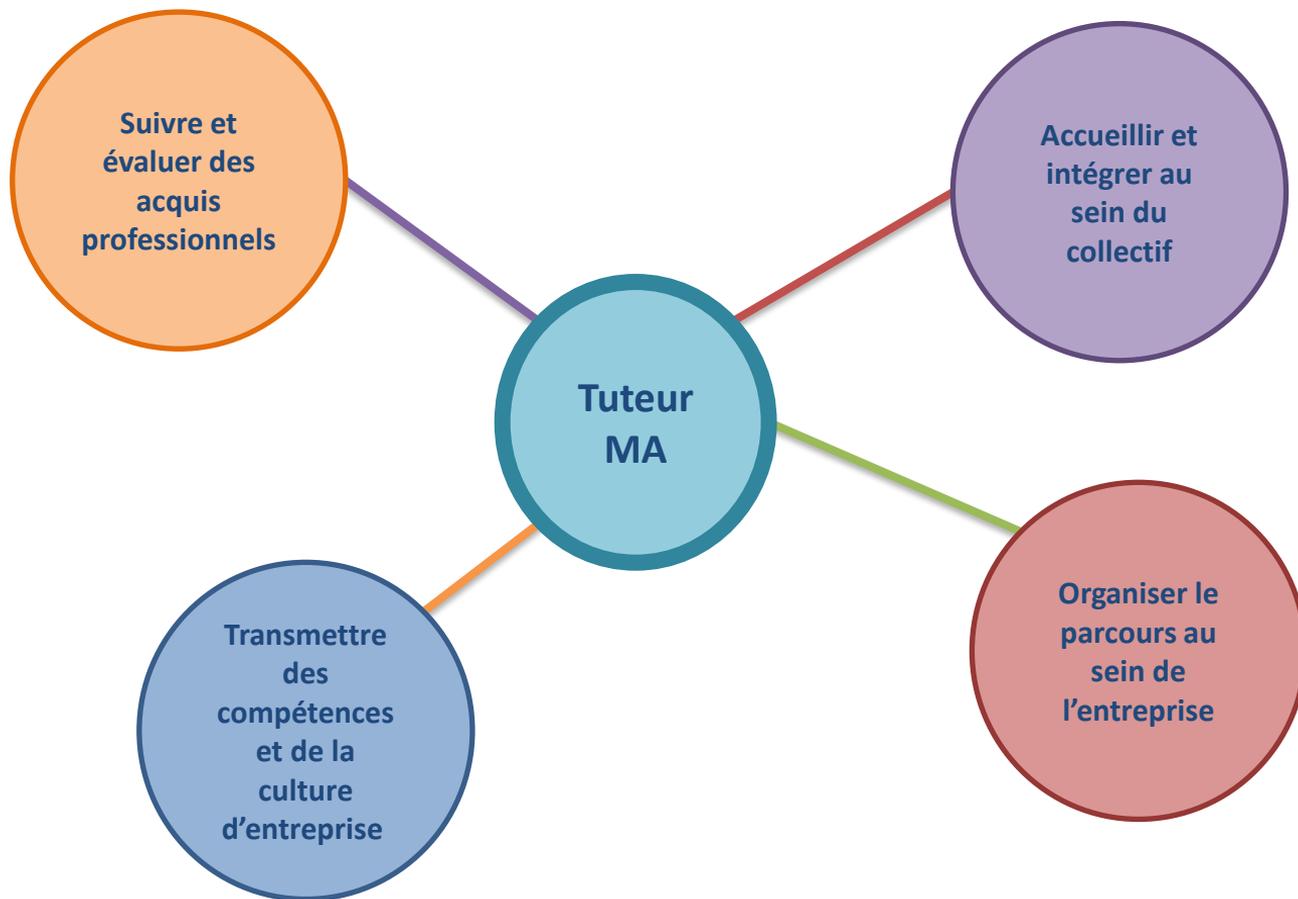




**Quelles sont les
missions du
tuteur ?**



Les missions du tuteur / MA



Tuteur / MA : un travail d'équipe

RH

Tuteur référent (Maître
d'apprentissage)

Tuteur formateur

Manager

✓ Préparer l'arrivée

✓ Assurer le suivi

✓ Accueillir l'alternant

✓ Transmettre les compétences

✓ Faciliter l'intégration

✓ Mesurer les acquis

✓ Faire découvrir le poste

✓ Organiser la visite
médicale

✓ Conception & ajustement du
parcours en entreprise



- **Un accueil spécifique la 1^{ère} journée & la 1^{ère} semaine :**

- Les règles de vie d'un jeune « salarié apprenant »
- Les temps forts du parcours de formation



- **Le temps de travail et les absences**

- La formation au CFA est obligatoire pour pouvoir être inscrit à l'examen
- Absences justifiées uniquement si : arrêt de travail, convocation officielle



- **Le livret de formation**

- Les informations utiles sur la formation
- Le suivi des activités réalisées au CFA / en entreprise
- Les coordonnées des interlocuteurs clés au CFA (dont le formateur référent)



- **NETYPAREO**

- L'emploi du temps de son apprenant
- Le suivi de la présence au CFA (et des retards et absences)
- Les résultats aux évaluations





- **Visite initiale**

- Le formateur référent prendra contact avec vous pour faire le bilan de l'intégration de l'apprenti au CFA et en entreprise



- **Visite de suivi**

- 2 visites de suivi sont prévues sur le parcours de formation de l'apprenti
- Si besoin, il est possible de solliciter des RDVs complémentaires : ne pas hésiter à contacter le référent de la formation



L'accompagnement proposé par CCI Formation 49

J1

- Accueillir et intégrer
- Organiser et planifier le parcours
- Assurer le lien avec les parties prenantes

J2

- Transmettre son métier
- Évaluer la progression
- Motiver

Octobre/Novembre Janvier/Février

J3

= option certifiante CCE tuteur



1/2 journée n°1 :
• Retours d'exp., partager les pratiques
• Présenter la certification et la méthodologie de travail



1/2 journée n°2 :
• Accompagnement à la réalisation du portefeuille de preuves

CERTIFICATION

..... Mai/Juin Septembre Décembre



Planning des Journées 1 – 2025/2026

FILIERE	SITE	DATE J1	FILIERE	SITE	DATE J1
 Vente & Co.	Angers	15 et/ou 22 oct	 Optique	Angers	20 octobre 2025
 Dév. Commercial	Angers	6 octobre 2025	 Banque Assurance	Angers	Accompagnement personnalisé
 Vente & Co.	Cholet	En cours de planification	 BTS GPME SAM/Bachelor RH	Angers	16 octobre 2025
 Coiffure	Angers	22 septembre 2025	 CAP AEPE	Angers	17 septembre 2025
 Coiffure	Cholet	29 septembre 2025	 Energie Licence	Cholet	03 octobre 2025
 Mécanique Auto	Cholet	En cours de planification	 Energie BTS	Cholet	26 septembre 2025
 Logistique	Cholet	En cours de planification	 Energie CAP/BP/BAC	Cholet	10 octobre 2025
 Bijouterie	Saumur	Accompagnement personnalisé	 Pharmacie DEUST	Angers	2 septembre 2025
 Bâtiment	Cholet	07 et/ou 9 octobre 2025	 Multifilières EFS (Vente & Commerce, Coiffure, Logistique)	Saumur	6 octobre 2025

04.

APPRENTISSAGE ET HANDICAP





La démarche régionale des apprenants en situation de handicap

La Ressource Handicap Formation (RHF)

Pays de la Loire



Pourquoi embaucher une personne en situation de handicap ?

Raison 1 : un salarié en situation de handicap est tout aussi compétent

La majorité des handicaps ne nécessitent pas d'aménagements

Raison 2 : Une richesse pour l'entreprise et ses collaborateurs

Ainsi, au même titre que toute forme de diversité, l'intégration d'un collaborateur en situation de handicap permet d'enrichir une équipe par la différence.

Raison 3 : Une action concrète pour l'inclusion de tous

En recrutant des personnes en situation de handicap, vous agissez concrètement pour briser les préjugés, avec preuve à l'appui.

Raison 4 : des avantages financiers pour votre entreprise

Des aides sont prévues pour les entreprises qui embauchent des personnes en situation de handicap, pour celles qui les forment. Les aménagements des postes de travail peuvent également être subventionnés. De plus, chaque embauche entraîne une réduction voire la suppression des cotisations AGEFIPH.

Et d'autres encore : démarche RSE, valorisation de l'image de l'entreprise, ...





Une démarche d'accueil depuis 1993

- ✓ Initiée par la Région des Pays de la Loire et l'Agefiph, au départ auprès des CFA
- ✓ Etendue depuis janvier 2020 la formation continue et l'orientation
- ✓ Appui-conseil aux structures dans le cadre de la certification Qualiopi



FORMATION ET HANDICAP : C'EST POSSIBLE !

Tous engagés pour vous accompagner

En permanence

- 1 Collaborer avec nos partenaires pour faciliter la réalisation de votre projet
- 2 Echanger ensemble avec les professionnels qui vous accompagnent tout au long de votre projet
- 3 Adapter votre environnement de formation si nécessaire

Avant votre formation

- 4 Vous accueillir pour construire votre projet professionnel
- 5 Construire avec vous le parcours de formation le plus adapté

Pendant votre formation

- 6 Ajuster votre parcours de formation en cas de besoins nouveaux

À la fin de votre formation

- 7 Vous guider après la formation pour trouver un emploi

Des pilotes :

La démarche d'accueil des apprenants en situation de handicap en formation dans la Région Pays de la Loire



Un coordonnateur
par département

Réseau partenarial

- Réseau Public Emploi
- ESMS, Sessad, ASE, ...(éducateurs...)
- Rectorat
- Education Nationale / CIO
- Ministère de l'agriculture
- MDPH/MDA
- OPCO

référént handicap
sur l'établissement
de formation

Un employeur/Un maître
d'apprentissage et son apprenti-e



Mission numéro **1** : faciliter l'intégration au CFA et en entreprise en proposant des adaptations si nécessaire

Une attention particulière :



La relation avec l'employeur



La prise en compte des besoins de l'apprenant par la proposition d'adaptation et la sécurisation globale du parcours



A votre écoute : Le référent handicap ressource essentielle acteur clé pour l'inclusion



Votre allié pour
l'inclusion en
entreprise !!

Contribue à
l'identification
des apprenants
en situation de
handicap



Avec l'engagement
de sa direction et
des équipes du CFA



Assure le lien
entre les
acteurs du
parcours

S'investit à
l'élaboration et
au suivi du
parcours



Identifie et
évalue les
besoins de
compensation



Sensibilise
les équipes de
son OF/CFA



S'appuie sur
son réseau, sur
les ressources
int et ext



L'aide au recrutement en apprentissage

- **Les entreprises du secteur privé qui recrutent des apprentis en situation de handicap bénéficient d'une aide à l'embauche de 6 000 €**
- **Cette aide est cumulable avec l'aide de l'Agefiph (proratisée sur la durée du contrat jusqu'à 2500 € sur 36 mois)**

Pour mieux comprendre le vocabulaire lié au handicap :

BOETH : Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés

RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

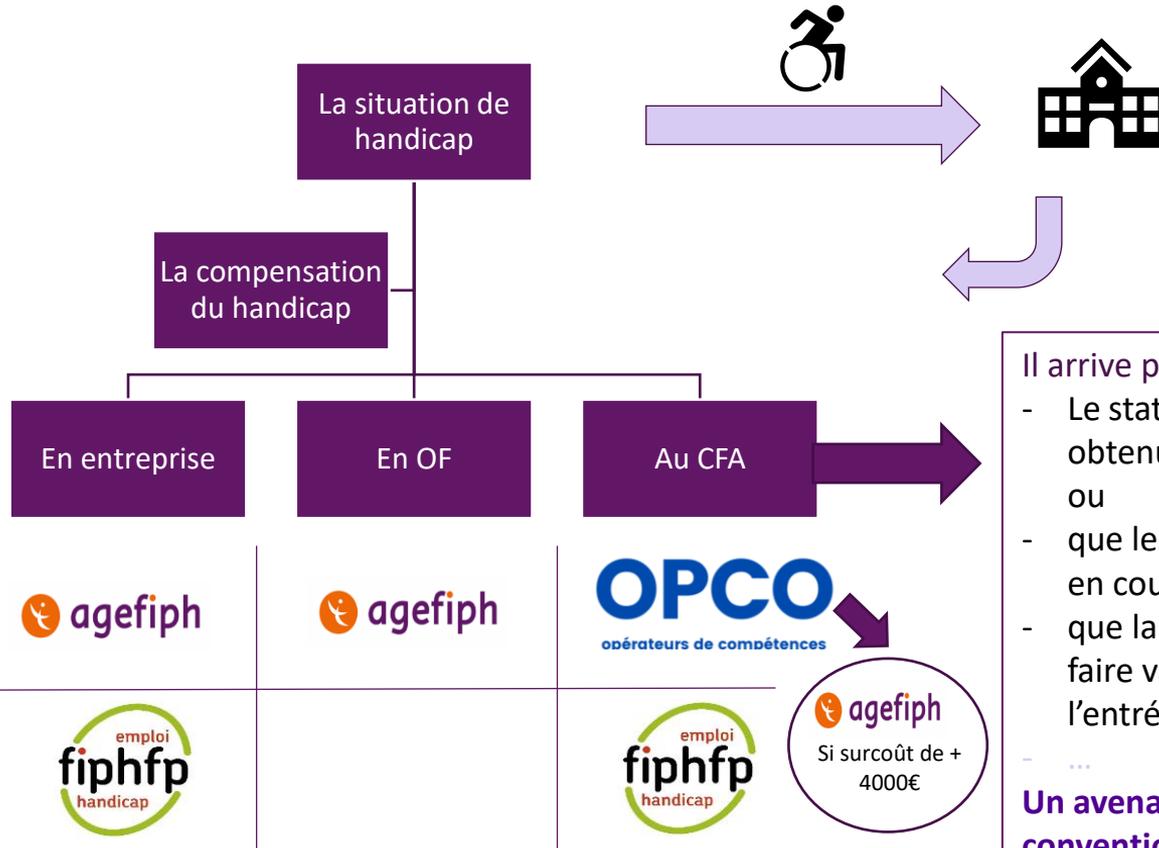
MDA/MDPH : Maison Départementale de l'Autonomie/Maison Départementale des Personnes Handicapées

AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées





FINANCEMENT DE LA COMPENSATION en formation/en entreprise



La MDPH attribue une notification (statut de BOETH) qui ouvre des droits

Il arrive parfois que :

- Le statut de BOETH soit obtenu en cours de formation ou
- que les besoins soient évalués en cours de formation ou
- que la personne se décide à faire valoir ses besoins après l'entrée en formation

Un avenant au contrat/ à la convention sera alors nécessaire pour mobiliser la majoration du coût contrat.

Dans le secteur privé



Dans le secteur public



À différencier de l'aide financière de l'Etat de 6000 € pour le recrutement **d'un apprenti en situation de handicap**



L'OPCO : financeur de la formation par apprentissage

FINANCEMENT "AU CONTRAT"

financement des CFA
par les opérateurs de compétences,
selon le nombre d'apprentis accueillis



1 apprenti = 1 financement



Et si il a une RQTH ?*

* Ou équivalence « jeune »

**Le financement est « majoré » jusqu'à 4000€
si l'apprenti est bénéficiaire de la RQTH
Et si besoin d'adaptations**

- Evaluation effectuée par le CFA avant l'entrée en formation pour
 - ✓ Identification des moyens de compensation
 - ✓ Mobilisation des surcoûts auprès des OPCOs

Importance de toutes les informations collectées sur des besoins identifiés en amont

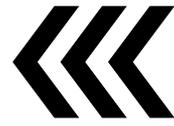
La démarche d'accueil des apprenants en situation de handicap en formation dans la Région Pays de la Loire



Dès lors qu'une formation est identifiée



Évaluer : analyser les points de rencontres potentiellement empêchants, difficiles pour l'apprenant mais aussi pour les formateurs et le collectif de travail



Elle se réalise de manière concertée et requestionne nécessairement l'environnement de la formation et ses attendus



Pourquoi embaucher une personne en situation de handicap ?

Raison 1 : un salarié en situation de handicap est tout aussi compétent

La majorité des handicaps ne nécessitent pas d'aménagements

Raison 2 : Une richesse pour l'entreprise et ses collaborateurs

Ainsi, au même titre que toute forme de diversité, l'intégration d'un collaborateur en situation de handicap permet d'enrichir une équipe par la différence.

Raison 3 : Une action concrète pour l'inclusion de tous

En recrutant des personnes en situation de handicap, vous agissez concrètement pour briser les préjugés, avec preuve à l'appui.

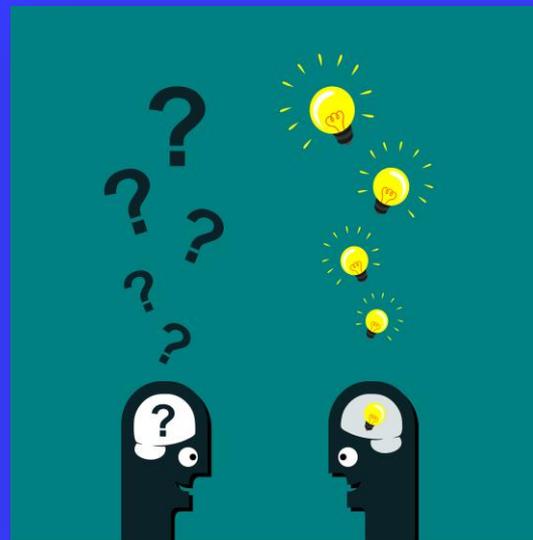
Raison 4 : des avantages financiers pour votre entreprise

Des aides sont prévues pour les entreprises qui embauchent des personnes en situation de handicap, pour celles qui les forment. Les aménagements des postes de travail peuvent également être subventionnés. De plus, chaque embauche entraîne une réduction voire la suppression des cotisations AGEFIPH.

Et d'autres encore : démarche RSE, valorisation de l'image de l'entreprise, ...



05. COORDONNEES



Pour vous accompagner :

Isabelle ARRIAU – Médiatrice de l'apprentissage :

Isabelle.ARRIAU@paysdelaloire.cci.fr

Sonia DIXNEUF – Responsable de la Gestion Administrative :

Sonia.dixneuf@maineetloire.cci.fr

Françoise PAGEAUD - Coordinatrice Maine et Loire de la Démarche régionale des apprenants en situation de handicap :

francoise.pageaud@maineetloire.cci.fr

Claire BRUAND - Responsable du pôle Ingénierie Pédagogique Innovation et Numérique

Claire.BRUAND@maineetloire.cci.fr



Isabelle Valléau

rhf-pays-de-la-loire@agefiph.asso.fr



Mathilde Rébulard

mathilde.rebulard@paysdelaloire.fr



Karine Ragneau

karine.ragneau@btpcfa-pdl.com



Estelle Guery

eguery@cma-paysdelaloire.fr



Jérôme Robert

jrobert@cma-paysdelaloire.fr



Nathalie Vasseur

nathalie.vasseur@lemans.cci.fr



Référente handicap pour le site d'Angers :
Anne-Marie LANGER _Tél. 02 41 20 53 38



Référente handicap pour le site de Cholet :
Marina FROUIN
Tél. 02 41 49 57 17

Référente handicap pour le site de Saumur :
Anne COUDRAY
Tél. 02 41 40 15 68

MERCI !



CCI de Maine-et-Loire 8 boulevard du Roi René CS 60626 49006 Angers Cedex 01 – www.maineetloire.cci.fr